



Compte-Rendu Réunion IGN

Paris, le 20 mars 2024

Compte-rendu de réunion Administration/Organisations Syndicales IGN du 11 mars 2024

L'UNSA était représentée par Guy-Alain EYCHENNE et Antoine LANZ (agent de terrain) invité par l'UNSA pour l'occasion.

Lundi 11 mars 2024 s'est tenue une réunion à Saint Mandé avec l'ensemble des organisations syndicales lors de laquelle l'administration a présenté son projet d'expérimentation d'une nouvelle organisation de travail des agents de terrain du service d'inventaire forestier, avec un régime de 4,5 jours pour 38 h 30 hebdomadaires.

Cette proposition de l'administration découle d'une période de discussions sous forme de groupes de travail regroupant des représentants du personnels du service de l'inventaire forestier (agents de terrain et encadrants) et les représentants de l'établissement. Ces discussions se sont déroulées en dehors de toute représentation syndicale.

Bref historique :

- Le premier groupe de travail a été initié le 23 mai 2022, décidé par le COMOPS (Comité Opérationnel de l'Inventaire Forestier) et le directeur des opérations et des territoires (DOT) de l'époque, avec pour objectif principal l'harmonisation des pratiques d'organisation dans les 5 directions territoriales.

- Le 2ème groupe de travail s'est déroulé le 27 mars 2023 à Saint Mandé sous la direction d'un nouveau chargé de forêt pour la DOT.

- Le 3ème groupe de travail s'est déroulé le 9 mai 2023 à Saint Mandé.

- Le 4ème groupe de travail a eu lieu également à Saint Mandé le 19 juin 2023.

- Le 5ème groupe de travail n'a pu se faire en présentiel et s'est donc tenu en Visio. Contrairement aux précédents, il n'a duré qu'une matinée, le 18 septembre 2023 au matin.

- Le 6ème groupe de travail s'est également déroulé en Visio, le 23 octobre 2023 au matin.

- Enfin, le 7ème groupe a eu lieu à Saint Mandé le 26 février 2024.

Vous trouverez ci-joints les comptes-rendus des trois premiers groupes de travail ; cependant, l'UNSA regrette de ne pas avoir les comptes-rendus des autres groupes, afin de vous les transmettre.

L'administration, par ces représentants, propose une expérimentation d'une nouvelle organisation de travail des agents de terrain avec un rythme de 4,5 jours de travail par semaine, comprenant 4 jours de travail terrain et une demie journée de bureau, le vendredi matin.

Ce rythme ne serait plus de 39 h mais de 38 h 30 ; un rythme qui harmoniserait les pratiques à l'IGN. En effet, seuls les agents forestiers ont un rythme de 39 h.

Ce nouveau taux horaire ferait passer le nombre de RTT des agents de 23 à 19 jours, mais libérerait 42 demies journées, soit 21 jours de travail.

Pour l'administration, ce nouveau rythme de travail serait plus attractif pour le recrutement de futurs agents de terrain, qui reste une difficulté.

L'UNSA rappelle qu'aujourd'hui nous sommes 63 ETP au niveau terrain et que l'objectif est de 69 ETP.

L'administration compte également, avec ce nouveau régime, recruter des CDD courts sur 4 jours (35 h) puisqu'ils n'auront pas de travail de bureau à réaliser.

L'UNSA constate donc que l'administration respecte un des objectifs mis en place lors du 2^{ème} groupe de travail, c'est à dire « production plus efficace à moindres coûts »

Lors des tables rondes organisées lors du 3^{ème} groupe de travail, il a été émis l'idée d'un taux horaire de 38 h 30, pour harmoniser les pratiques à l'IGN. Cet effort fait par les agents de terrain se substitue au versement, par l'administration, d'une prime de reconnaissance du métier d'agent de terrain d'inventaire forestier et des contraintes fortes liées aux déplacements. Cette reconnaissance n'a pas été budgétée pour l'année 2024, et elle n'a reçu aucune certitude de budgétisation pour l'année 2025.

L'UNSA ne comprend pas pourquoi la DRH de l'IGN n'a pas présenté la nouvelle organisation de travail avec la reconnaissance demandée.

A partir de là, l'UNSA a lancé, avant la réunion du 11 mars, une pétition pour demander une reconnaissance du métier spécifique d'agent de terrain du service d'inventaire forestier et de leurs contraintes fortes liées aux déplacements permanents, et ceci avant de mettre en place une expérimentation d'une nouvelle organisation de travail de leur métier. Cette pétition a recueilli la majorité des voix des agents de terrain de l'inventaire forestier. Les agents en CDD n'ont pas participé à la pétition. (Cf. pétition jointe).

L'UNSA met en garde l'administration sur l'effet « machine à gaz » de cette expérimentation et les difficultés à venir pour les chefs de division. En effet, ils devront composer un planning avec des binômes expérimentateurs et d'autres non, et la difficulté de fusion de ces 2 rythmes différents, rajoutant un peu plus de difficultés quant à la composition d'équipes dues à diverses contraintes géographiques et managériales.

Pour l'UNSA, la position de l'administration est inadmissible et reflète un manque de confiance et un manque de reconnaissance des métiers du service d'inventaire forestier.

En conséquence, pour l'UNSA, il faut commencer par prendre en considération les attentes des agents de terrain et donc reconnaître leurs contraintes en leur proposant une compensation à hauteur de leurs valeurs.

L'UNSA, votre alliée au quotidien.